

Réunion du 11 mai 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonso ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2015/163 - Aménagement et urbanisme - 1351
Subvention au symposium international Le bâtiment au coeur de la transition énergétique, du 3 au 5 novembre 2014 à STRASBOURG

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer au pôle de compétitivité Fibres Energivie une subvention maximale de 30 000 € pour le cofinancement, conjointement avec les autres grandes collectivités alsaciennes, du colloque international Energivie Summit, ayant eu lieu du 3 au 5 novembre 2014 et intitulé Le bâtiment au coeur de la transition énergétique, dans la perspective de la conférence de Paris Climat 2015.

Elle annule la délibération n° CP/2014/635 du 6 octobre 2014 prévoyant la subvention du même montant octroyée en octobre 2014 au pôle Alsace Energivie pour l'organisation de ce colloque.

Elle approuve, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la convention d'attribution de subvention à intervenir entre le Département et le pôle de compétitivité Fibres Energivie, et autorise son président à la signer.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150511-lmc192772-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 26/05/15